

INFORMATION SUR MON ESPACE SANTE, LE DOSSIER MEDICAL PARTAGE (DMP) ET LA MESSAGERIE SECURISEE EN SANTE (MSS)

FICHE TECHNIQUE
DPA.FT.011
Version n°2

Créé le : 30/11/2020
Modifié le 30/12/2024

Mon espace santé est un service public numérique destiné à **gérer vos données de santé**. Il vous permet de stocker vos informations médicales et de les partager avec les professionnels de santé qui vous soignent et que vous aurez autorisé.

Vous y retrouverez entre autres :

- **le contenu de votre dossier médical partagé (DMP)**
- **une messagerie sécurisée** pour échanger en toute confidentialité avec les professionnels de santé, pour rappel, vous ne devez pas échanger de données de santé avec les professionnels via une messagerie non sécurisée.

Qui peut accéder à mon espace santé ?

Vous pouvez définir les règles de confidentialité et d'accès à vos informations de santé. Vous pouvez ainsi :

- **bloquer l'accès à des professionnels de santé**
- **masquer les documents de votre choix** (ce qui les rend invisibles aux professionnels qui consultent ces documents de santé via le DMP).

À votre sortie, la maternité alimentera votre DMP avec les éléments suivants* : lettre de liaison remise le jour de la sortie, le compte rendu opératoire ou accouchement, et une ordonnance de sortie si vous en avez besoin. Ces éléments vous seront également remis en version papier accompagnés des conseils de sortie, consignes pour détecter d'éventuelles complications et le numéro d'appel en cas de besoin. Votre médecin traitant si vous l'avez fourni au moment de l'inscription en sera également destinataire.

* *Sauf si vous notifiez votre refus à l'inscription.*

Remarque : L'espace santé concerne les patientes affiliées à la sécurité sociale.

Plus d'informations sur : <https://www.monespacesante.fr/>

